



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'infirmiers et d'aides-soignants dans les EHPAD

Question écrite n° 29693

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque extrêmement préoccupant de personnel soignant dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes. La crise sanitaire et sociale que traverse le pays a révélé de nombreuses failles dans la prise en charge des aînés. Le directeur de l'Inserm affirmait le 2 mai 2020 que plus de la moitié des décès liés au covid-19 en France concernait des résidents d'EHPAD. Certes, les personnes âgées se sont révélées plus vulnérables face à ce virus que le reste de la population. Mais le manque de personnel, notamment d'infirmiers et d'aides-soignants, pour assurer la prise en charge de ces personnes peut également être incriminé face à ce terrible bilan. Avant que l'épidémie démarre en France, un ou plusieurs postes d'infirmiers étaient non pourvus depuis six mois ou plus dans 4 % des EHPAD du pays, et 9 % des EHPAD manquait d'au moins un poste d'aide-soignant. En cause, l'intensification du travail dans les métiers de soins, une rémunération jugée insuffisante par rapport à l'exigence de ces métiers, mais aussi la difficulté dans certains territoires à accéder à des centres de formation. Cette situation est extrêmement problématique, car on devrait compter près de 100 000 nouvelles personnes en perte d'autonomie entre 2020 et 2025 - passant ainsi de 1,387 million en 2020 à 1,479 million en 2025. La vigilance et la mobilisation sont donc essentielles afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur. Le rôle des infirmiers et des aides-soignants est absolument essentiel pour répondre au vieillissement démographique et améliorer les conditions de prise en charge des personnes dépendantes. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de redonner de l'attractivité aux métiers exercés dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, principalement les professions d'aide-soignant et d'infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29693

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3482

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)